

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 34
Membres ayant donné procuration : 8
Membres absents excusés : 9

L'an deux mille vingt trois, le neuf mars à 19:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 03 mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Philippe GREINER, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, M. Raymond UGHI, M. Alessandro BERNARDI, Mme Aicha HATRI, Mme Djamila LIONELLO, M. Christian STEICHEN, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Rebecca ADAM, M. Jean Louis DE RAM, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Marie GRILLO, M. Bernard HOFF, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, M. Georges GULINO

Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Joséphine LE LAN, Mme Aurélie LOPICO, M. Jérémy BARILLARO, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sophie TOUATI, M. Jean Marie MELLET, M. Charef BERADAÏ

Étaient absents (avec procuration) :

M. Fabrice CERBAI donne procuration à Mme Béatrice FICARRA.
Mme Murielle DEISS donne procuration à Mme Marie Christine HOUDIN.
Mme Françoise SPERANDIO donne procuration à Mme Rebecca ADAM.
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.
M. Marc ANTOINE donne procuration à M. Rémy DICK.
M. Denis CENTOMO donne procuration à M. Jean FIGLIUZZI.
Mme Laurène FRIEDMANN donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.
Mme Pascaline LEGRAND donne procuration à M. Gérard LEONARDI.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. Rémy DICK.
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Daniel DRIUTTI rejoint la séance à 19:08, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Mourad GALFOUT rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alexandre HOLSENBURGER rejoint la séance à 19:16, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Mme Marie GRILLO rejoint la séance à 19:19, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
M. Alessandro BERNARDI rejoint la séance à 19:24, au cours de la délibération DC_2023_004, participe au vote de la délibération DC_2023_004 et aux suivantes ;
Monsieur Fabrice CERBAI quitte la séance à 20:01 au cours de la délibération DC_2023_009, ne participe pas au vote de la délibération DC_2023_009 ni aux suivantes ;

DÉLIBÉRATION N° DC_2023_020

OBJET : ZAC Sainte Agathe : actes préalables à un projet de cession d'une aire de stationnement rue Descartes

La Ville de Florange maîtrise, sur son ban communal, un foncier situé section 5 numéro 1016 d'une superficie d'environ 1,2 hectares. Elle destine cette parcelle à une opération d'habitat.

Ce foncier est attenant à un parking dédié aux véhicules poids lourds au sein de la ZAC Sainte Agathe. Cette aire de stationnement est située en partie sur les parcelles cadastrées numéro 365 section 30 ainsi que numéro 975 section 5 sur le ban communal de Florange.

La cession de ce foncier faciliterait la mise en œuvre de l'opération d'habitat en permettant la réalisation de l'accès. La suppression du parking poids lourds permettrait de mettre en cohérence les équipements du secteur davantage orientés vers les activités artisanales et résidentielles. La Communauté d'agglomération du Val de Fensch étudiera la réalisation d'un autre parking de véhicule poids lourds au sein d'un secteur à l'identité plus industrielle.

Il est proposé d'engager une procédure de déclassement de cette aire de stationnement ainsi que le résiduel de foncier inhérent. L'objectif serait ensuite, de la céder au promoteur du projet d'habitat.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

DÉCIDER

la désaffectation de l'aire de stationnement et le foncier résiduel appartenant en partie aux parcelles 365 section 30 et 975 section 5 situées sur le ban communal de Florange ;

APPROUVER

le projet de déclassement de cette emprise et sa mise à enquête publique ;

AUTORISER

le Président à constituer le dossier d'enquête publique pour permettre le déclassement du site en vue de son aliénation ;

AUTORISER

le Président ou son représentant à signer toutes les pièces et effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Hayange, le : 14/03/2023

Mis en ligne le :

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Rémy DICK